



N°	1/1
CF-2012-31R1	
Date d'émission	
17 septembre 2013	

# CONSIGNE DE NAVIGABILITÉ

La présente consigne de navigabilité (CN) est peut-être applicable à un aéronef qui serait, selon nos dossiers, immatriculé à votre nom. Les CN sont publiées en vertu du **Règlement de l'aviation canadien (RAC) 521, Division X**. Selon le **RAC 605.84** et les détails de l'**Appendice H de la Norme 625 du RAC**, un aéronef immatriculé au Canada ne demeure en état de navigabilité que s'il continue à respecter toutes les CN qui lui sont applicables. L'autorité de vol de l'aéronef risque de ne pas demeurer en vigueur si l'on ne se conforme pas aux exigences d'une CN. Pour faire une demande d'un autre moyen de se conformer, il faut répondre aux exigences du **RAC 605.84** et de la **Norme** mentionnée ci-dessus.

Cette CN a été publiée par la division du Maintien de la navigabilité (AARDG), direction de la Certification nationale des aéronefs, Transports Canada, Ottawa, tél. 613-952-4357.

- Numéro :** CF-2012-31R1
- Sujet :** Circuit d'oxygène passager – cordon d'unité de distribution d'oxygène de longueur incorrecte
- En vigueur :** 21 décembre 2012
- Révision :** Remplace la CN CF-2012-31, émis le 7 décembre 2012.
- Applicabilité :** Les aéronefs de Bombardier Inc. modèle BD-700-1A11 avec un certificat de type supplémentaire de Transports Canada, Aviation civile (TCAC) figurant à la section 1.A, « Effectivity », de la révision 2 du bulletin de service (BS) 700-1A11-35-009 de Bombardier en date du 28 mai 2013.
- Conformité :** Dans les 750 heures de temps dans les airs ou dans les 15 mois, selon la première de ces deux éventualités, à partir de la date d'entrée en vigueur de la version originale de la présente CN, soit le 21 décembre 2012, à moins que ce ne soit déjà fait.
- Contexte :** L'avionneur a déterminé que les cordons de l'unité de distribution d'oxygène étaient trop longs à divers endroits dans la cabine de l'aéronef. Dans une situation d'urgence où de l'oxygène serait nécessaire, il se pourrait que certains occupants mettent leur masque à oxygène sans activer automatiquement l'arrivée d'oxygène, ce qui pourrait mettre leur vie en danger.
- La version originale de la présente CN rendait obligatoire le remplacement des cordons d'unité de distribution d'oxygène existants par des cordons de la bonne longueur.
- Après la publication de la CN originale, l'avionneur a découvert que les exploitants n'avaient pas remplacé tous les cordons d'unité de distribution d'oxygène visés en raison d'une mauvaise interprétation des consignes d'exécution du BS 700-1A11-35-009 original. La révision numéro 1 de la présente CN est publiée dans le but de rendre obligatoire l'incorporation du BS révisé qui contient des consignes d'exécution plus claires.
- Mesures correctives :** Retirer et remplacer les cordons visés conformément aux consignes d'exécution de la révision 2 du BS 700-1A11-35-009 de Bombardier en date du 28 mai 2013, ou de toute révision ultérieure approuvée par le Chef, Maintien de la navigabilité aérienne de Transports Canada.
- La conformité avec la publication originale ou la révision 1 du BS 700-1A11-35-009, en date respectivement du 22 octobre 2012 et du 15 mars 2013, **ne satisfait pas** aux exigences de la présente CN.
- Autorisation :** Pour le ministre des Transports,
- ORIGINAL SIGNÉ PAR*
- Derek Ferguson  
Chef, Maintien de la navigabilité
- Contact :** Robert Farinas, Maintien de la navigabilité aérienne, Ottawa, téléphone 613-952-4357, télécopieur 613-996-9178 ou courrier électronique [CN-AD@tc.gc.ca](mailto:CN-AD@tc.gc.ca), ou tout Centre de Transports Canada.

En vertu du **RAC 202.51** le propriétaire enregistré d'un aéronef canadien doit aviser par écrit le ministre de tout changement de nom ou d'adresse, dans les sept jours suivant ce changement

Pour demander un changement d'adresse, veuillez contacter le Centre des communications de l'Aviation civile (AARC) à Place de Ville, Ottawa (Ontario) K1A 0N8 ou 1-800-305-2059 ou [www.tc.gc.ca/Aviationcivile/communications/centre/address.asp](http://www.tc.gc.ca/Aviationcivile/communications/centre/address.asp)

Canada